

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****13 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald - Mr DELARRE Daniel – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCK Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme LUTAS Sylvie - Mme DUTRIEUX Julie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme WADBLEED Laetitia – DELCROIX Thibaut

Étaient absents : Mme MASCAUX Ségolène – Mme DHONT Audrey – Mme WILLEMS Véronique - Mr BUEMI Bruno.

Ont donné procuration : Mme MASCAUX Ségolène à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme DHONT Audrey à Mme WADBLEED Laetitia.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	23	25

Objet : SEJOUR COLO 2023 (délib. 2023/02/07)

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint chargée du Centre de Loisirs proposent d'organiser un séjour en pension complète à TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée) pour un groupe de 30 enfants du Centre de Loisirs (10-15 ans) pour une période de 6 jours du **Judi 13 Juillet 2023** (départ d'HASNON 6 h) au **Mercredi 19 Juillet 2023** (départ du site le mardi 18 juillet à 20 h du site – arrivée à HASNON vers 6 h)

La participation financière des familles sera calculée sur la base du quotient familial de la CAF.

Pour le règlement, pour les familles qui le souhaitent un échelonnement des paiements sera possible à savoir :

- En totalité
- Répartition du paiement sur 3 mois (Avril/Mai/juin), le dernier paiement devra être versé avant le départ.

La participation demandée pour le séjour de 6 jours est la suivante :

Pour les familles d'HASNON/MILLONFOSSE :

QF < 800 €	280 € (2 x 90 € et 1 x 100 €)
QF de 800 à 1000 €	310 € (2 x 100 € + 1 x 110 €)
QF de 1000 à 1200 €	330 € (3 x 110 €)
QF de 1200 à 1500 €	360 € (3 x 120 €)
➤ 1500 €	390 € (3 x 130 €)

Pour les extérieurs autre que MILLONFOSSE :

QF < 800 €	470 € (2 x 150 et 1 x 170 €)
QF de 800 à 1000 €	510 € (3 x 170 €)
QF de 1000 à 1200 €	550 € (2 x 180 € et 1 x 190 €)
QF de 1200 à 1500 €	600 € (3 x 200 €)
➤ 1500 €	650 € (2 x 210 € + 1 x 230 €)

Le Conseil Municipal, après délibération,

- donne un avis favorable à l'unanimité pour l'organisation d'un séjour à Talmont St Hilaire avec pension complète pour un groupe de 30 enfants du Centre de Loisirs
- Valide à l'unanimité la participation des familles fixée ci-dessus
- Valide à l'unanimité les modalités de règlement à savoir la totalité du séjour ou une répartition du paiement sur 3 mois (mai/juin/juillet), le dernier paiement devra être versé avant le départ.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

Hervé MERVILLE

Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 14 Avril 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 6 Avril 2023
le Maire.